

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

## ET DE SION

## ABONNEMENTS:

SUISSE: 1 an Fr. 12.50, av. Bullet. officiel Fr. 19.50  
6 mois Fr. 6.75, av. Bullet. officiel Fr. 10.50  
3 mois Fr. 4.—, av. Bullet. officiel Fr. 6.25  
ETRANGER : 1 an Fr. 25.— Envoyé par numéro.

Joindre 20 ct. en timbres-poste à vos changements d'adresse

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS PARAÎSSANT LE LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ADMINISTRATION - RÉDACTION: IMPRIMERIE GESSLER

Avenue de la Gare - Pratiatori - SION - Téléphone 2 19 05 (2 15 84) - Chèques postaux IIC 1748

## RÉGIE DES ANNONCES Publicitas S.A.

Av. de la Gare - SION - Tél. 2 12 36 - Ch. post. IIC 485

succursales en Suisse - Correspondants à l'étranger

ANNONCES: la ligne mm. Canton 10 ct. - Suisse 18 ct.

AVIS MORTUAIRES: 16 centimes la ligne millimétrée.

PCLAMES: Valais 29 ct. Suisse 27 ct.

## L'AFFAIRE DONT ON PARLE

La presse a abondamment parlé, ces temps-ci, de ce que Mme Simone Giron a appelé dans le livre qu'elle lui consacre: «le drame Paderewski». Livre qui n'eut pas beaucoup de succès. Il était écrit par une femme qui, visiblement, se livrait à ses élans. Des élans d'une femme, on peut tout attendre, le plus troublant et le plus pur. Par préoccupation, nous passons à côté. S'il faut des romans, nous présenterons ceux où la fiction est nette à ceux que l'on prétend recouvrir d'authenticité.

Seul, M. Léon Nicole s'en préoccupa publiquement. Puis, ce fut la réponse de Me André Baumgartner, qui fut envoyé à toutes les rédactions de journaux. Il y dépendait son prédécesseur, Me Henri Valotton, aujourd'hui ministre de Suisse à vitres sales pour laisser entrer l'air et la lumière.

La lumière: voilà ce qu'il demande avec insistance, avec passion. Sans autre preuve, d'ailleurs, que celle de la vérité, de la quoi d'étonnant à ce que le successeur le défendit? Il y allait de l'honneur de l'étude. Ceux qui avaient lu le premier livre et lurent le second, murmurèrent: «Il nous semblait bien!»

«Il nous semblait bien que Mme Giron était une folle!» On a refusé de l'interner. Qu'est-ce que cela prouve? S'il fallait interner tous ceux dont le comportement est suspect et nuit à autrui, les asiles seraient trop petits.

Elle a perdu deux procès. Elle en a deux pendants. Il y a de ces gens qui provoquent les chicanes. Quoi de plus naturel que de voir Me Boven, procureur du canton de Vaud et Me Vallotton, calomnieusement mis en cause par elle, mettre un terme aux agissements de cette folle en demandant reconnaissance de leur honneur par les tribunaux?

Entre temps, Sylvain Strakacs doit rendre des comptes à la justice américaine. C'est si loin, l'Amérique. Qu'est-ce que leur «Surrogate Cour»? Par les temps où nous vivons, il est aussi étonnant de voir les gens courir librement dans les rues que de les savoir en prison.

Malheureusement, l'ancien secrétaire de Paderewski «se met à table». Jusqu'à quel point va-t-il croquer le morceau? Et qu'est-ce que cela prouve? On ne sait pas trop quelles révélations on se déciderait à faire, si l'on vous soumettait au régime de l'instruction judiciaire. Sans recourir aux méthodes en vigueur derrière le rideau de fer, il suffit d'imposer la seule détention, pour qu'un beau jour le prisonnier se mette à parler tout haut le roman qu'il a ruminé en ses heures de solitude.

Il prétend que l'on trouvera un testament à la Banque Morgan, à Paris. Mais il a dé-

Il nous semble que c'est la sagesse même.  
S. M.

## UNE FEMME DEVIENT TRÉSORIÈRE AUX U.S.A.



Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, une femme a été appelée aux délicates fonctions de trésorière au Ministère des finances. Il s'agit de Mme Georgia Neese que l'on voit ici présentant ser-

## PLACE A LA DIVA!

Pendant la splendide exposition de 1867, une dame très élégante, dans une voiture parfaitement attelée, arriva à la porte d'entrée et fit signe à son cocher d'entrer. Les gardiens l'arrêtèrent: seuls, les princesses avaient le droit de pénétrer en voiture dans l'enceinte de l'exposition. Aussitôt, la dame s'écria:

— Place alors! Je suis la Grande-Duchesse de Gérolstein!

Les gardiens reculèrent, s'inclinèrent chapeau bas, et Hortense Schneider, la fameuse actrice, passa en souriant. Car elle était, tous les soirs, au théâtre des Variétés, cette Grande-Duchesse de Gérolstein, qui faisait alors courir toute l'Europe.

## OLLIVIER... DE PROVENCE

Lorsqu'Emile Ollivier devint premier ministre de l'Empire libéral, il se heurta à beaucoup de difficultés. L'impératrice Eugénie, en particulier, n'était pas contente. Elle n'aimait pas le régime parlementaire. Cependant, il lui fallait bien rencontrer celui qui allait devenir son premier serviteur. Audience fut donc donnée à Ollivier. Il arrive, reste une demi-heure, retrouve un ami qui l'attendait:

— Eh bien! Comment cela s'est-il passé?

— A merveille, répond Emile Ollivier, je l'ai tout de suite mis à son aise!

Le mot est naïf. Mais il peint admirablement la race du Midi.

## HIROHITO GARDE PAR DES SOLDATS AMÉRICAINS... PUIS JAPONAIS



Depuis l'occupation du Japon, le palais de l'empereur Hirohito était gardé par des soldats du corps expéditionnaire. Ceux-ci ont cessé de monter la garde et cèdent leur place aux soldats indigènes.

## Queretaro, Mayerling et Sarajevo

Le 28 juin est une date fatidique dans l'histoire serbe. Le 28 juin 1389, bataille de Kosovo et juillet 1913, offensive bulgare contre les alliés balkaniques de la veille; 28 juin 1914: attentat de Sarajevo, regardé comme le prélude de la première guerre mondiale; 28 juin 1948, publication de la décision du Kominform mettant à l'index Tito et son gouvernement.

Le règne de François-Joseph est une tragédie familiale qui se déroula sur trois scènes: Queretaro, Mayerling, Sarajevo.

Au printemps de 1914, l'archiduc François-Ferdinand, en sa qualité d'inspecteur général de l'armée impériale et royale, décide d'assister à des manœuvres régionales en Bosnie. Le thème de ces manœuvres est une attaque contre la Serbie.

Le 28 juin au matin, il se rend avec sa femme, la duchesse de Hohenberg, à l'hôtel de ville de Sarajevo. A mi-chemin une bombe est lancée sur sa voiture: elle ricoche et blesse un officier de l'escorte, le lieutenant-colonel Merizzi. L'auteur de l'attentat est un typographe bosniaque de dix-neuf ans, Cabrinovic. Il fait partie d'un complot ourdi dans un cabaret de Belgrade.

D'après l'ordre établi, c'est à son complice, le collègue herzégovinien Principe, d'intervenir. Celui-ci guette l'archiduc sur le chemin du retour. Mais François-Ferdinand a modifié l'itinéraire pour aller à l'hôpital prendre des nouvelles de l'officier blessé. Principe ne sait plus où se poster. Il erre sur le quai de la Miljacka et entre dans un débit tenu par les frères Simic, de la bouche desquels nous avons recueilli la relation «vue de l'attentat. Au moment où il en sort, il aperçoit le cortège qui longe le quai. Le chauffeur de l'archiduc — qui ne connaît pas la ville — s'engage dans une rue latérale; on lui crie de continuer à suivre la rivière. Pour changer de direction la voiture serre sur le trottoir et ralentit pendant quelques secondes. Principe sort son revolver et tire à deux reprises, au jugé, comme il le déclarera lui-même. La première balle se loge dans la colonne vertébrale de l'archiduc, la seconde dans l'abdomen de la duchesse, (il croyait tirer sur le feld-maréchal Potiorek, gouverneur de Bosnie). Un armurier viennois dira plus tard que ce coup double mortel avait à cinq pas une chance sur mille de réussir. La guerre — la vie de millions d'hommes — venait de se jouer sur une agression où le hasard avait visé plus juste que le tireur.

D'autres conjurés étaient en réserve; le dernier devait frapper l'archiduc à la gare lors de son départ.

## UNE CURIEUSE OPÉRATION

Les «Izvestia» rapportent une curieuse intervention chirurgicale à laquelle on vient de procéder à l'hôpital de Kiev.

Un soldat qui, en 1943, avait été blessé d'un coup de feu dans les combats près de Melitopol, et qui s'était rétabli par la suite, se plaignait de violentes douleurs dans la région du cœur. Une radiographie fit voir que dans le voisinage immédiat du cœur, se trouvait un projectile non explosé. Malgré le danger de provoquer l'explosion, le professeur Genkin entreprit l'opération et réussit à extraire le projectile. Il s'agit d'une balle de fort calibre de 9 cm. de longueur. Le soldat est en voie de convalescence.

## UNE PIÈCE COMPROMETTANTE

Un piquant souvenir de la subdivision dont faisait partie le 47me de ligne ou Canrobert entra comme sous-lieutenant en 1828.

Le général Rouget, frère de Rouget de l'Isle commandait la subdivision.

— Combien y a-t-il de temps que vous êtes malade depuis le camp?

— Il y a fort longtemps, monseigneur; il y a plus de vingt ans.

— Eh bien! Vous ne passez donc pas lieutenant

Mineurs de vingt ans, Princip et Cabrinovic échappaient à la peine de mort; ils furent condamnés à vingt ans de réclusion «avec aggravation d'un jour de jeûne par mois et de mise au cachot le 28 juin de chaque année». Ils ne devaient pas voir la fin du drame dont leur acte avait été le «lever du rideau»; ils moururent pendant la guerre dans les prisons de Theresienstadt.

On a discuté à perte de vue sur le mobile qui avait armé leur bras. On a accusé tour à tour le gouvernement de Belgrade, la Russie, la camilla hongroise de Tisza, l'organisation secrète connue sous le nom de Main noire, la franc-maçonnerie internationale, le colonel Dimitrijevic (Apis), chef du deuxième bureau de l'état-major serbe — sans parler de la version fantaisiste d'après laquelle Princip aurait agi à l'instigation d'une fille née peu avant le drame de Mayerling des amours de l'archiduc Rodolphe et de Marie Vetsera!

En réalité, ce fut un drame spécifiquement bosniaque, œuvre de jeunes nationalistes, qui trouvèrent une aide matérielle dans certains milieux belgradois mais gardèrent l'initiative et la responsabilité morale du complot.

Le choix de la victime avait un sens qui a échappé à la plupart des commentateurs. François-Ferdinand, marié à une Slave, passant pour magyarophobe et — ce qui est moins prouvé — partisan d'une réorganisation de la double monarchie, qui aurait fait aux Yougoslaves une place plus large. «Il aurait entravé, comme futur souverain, dira Princip, notre union en réalisant certaines réformes». Ainsi ce n'est pas comme ennemi des Slaves mais au contraire comme favorable à leur intégration dans un régime de tolérance présumée sous le sceptre des Habsbourg qu'il se désigna à la vindicte des patriotes bosniaques. Dans «Mein Kampf», Hitler a apporté un témoignage inattendu sur ce drame: «Ce fut le poing de la déesse du droit éternel et de l'inexorable châtiment qui abattit l'ennemi le plus mortel de l'Allemande autrichienne, le grand-duc (sic) François-Ferdinand. Il fut percé des balles qu'il avait aidé à fondre. Ne patronnait-il pas cette slavisation de l'Autriche qui se manifestait du haut vers le bas?»

Le pont des Latins, où eut lieu l'attentat, devint le pont Princip. La chapelle expiatoire fut remplacée par une plaque commémorative.

L'histoire est écrite par les héritiers de ceux qui l'ont faite....

général?

— Je n'aurai jamais ce grade.

— Et pourquoi?

— J'ai une nièce célèbre et sa célébrité sera toujours terrible pour mon avancement.

— Quelle est donc votre nièce? dit le duc intrigué.

— C'est la «Marseillaise»!

## LE PISTOLET MEDICAL GUERIT SANS DOULEUR

Les savants anglais ont décidé que les revolvers ne serviraient plus à tuer, mais à guérir. Ils ont inventé le pistolet médical qui permet de faire des injections curatives sans seringue ni aiguille.

Le patient pose le canon de cette arme sur sa peau, appuie sur la gâchette et une pression de 60 kilos répartie sur une surface microscopique (365 fois moins grande que le calibre d'une aiguille hypodermique normale), injecte le sérum dans les tissus, instantanément et sans douleur. Les inventeurs poursuivent les dernières expériences avant la fabrication en série. Les fabricants ont déjà trouvé pour leur part le slogan publicitaire: «Malades incurables, ne vous suicidez plus, puisque le pistolet peut vous guérir sans douleur.»

Les armuriers en font une maladie.

## Au gré de ma fantaisie...

## Générosité

Il faut que je parle encore de Philibert. J'ai déjà rendu hommage ici à sa générosité, mais on m'en cite un nouveau. Sans doute ne vais-je pas écrire un panégyrique qui prétendrait retracer tous les actes de vertu de Philibert. Il me semble pourtant qu'il y a une raison spéciale d'y insister: trop facilement, les esprits superficiels auront pris l'excellent homme pour un charlatan. Or c'était non seulement un commerçant honnête, mais profondément généreux.

N'envoyait-il pas, à chaque Nouvel-An, des caisses de bracelets aux instituts de bienfaisance qui recueillent les enfants? Quand il donnait un paquet de bracelets veveyans qui sont épaulants: c'est Philibert qui les vend, on pouvait penser que c'était un moyen de faire sa publicité... Mais les orphelins n'ont personne à qui recommander Philibert: ils ignoraient peut-être même qui leur donnaient les biscuits.

Un autre signe de générosité est l'indulgence de Philibert envers ceux qui «se servaient» sans crier gare. Il aurait pu les déférer à la police. Il préférait les fustiger d'un bon mot.

Ainsi, dans une foire, à Sion, il vit un quidam subtiliser un paquet de lacets de souliers en cuir.

— Dis donc, l'ami, pendant que tu y es, à ce prix-là, tu peux aussi bien te payer les gossasses complètes.

Une autre fois, à Monthey, dans un cas analogue, il n'eut pas le dernier mot. Mais la leçon était donnée tout de même.

Un ressortissant d'un village dont les habitants sont réputés pour avoir les doigts longs et la main prestre, s'empara d'une boîte de cirage.

— Ah! non, dit Philibert, j'ai dit tout à l'heure que c'était pour rien. Mais je ne peux tout de même pas les laisser à ce prix-là!

— Et moi, lui dit l'autre, je ne peux pas les payer plus cher!

Vous vous seriez fâché, et moi aussi. Philibert se contenta de rire:

— Sacrés maquinsons; ils n'auraient pas tant de «pêze», s'ils ne volaient jamais les pauvres bougres!

Jacques TRIOLET

## APRÈS UNE DÉMISSION



Après la démission de M. Paul Spaak, c'est M. Paul van Zeeland, du parti catholique, qui a été appelé à former le nouveau gouvernement belge. M. Paul van Zeeland fut président du Conseil de la Belgique de 1935 à 1937.

## RENAISSANCE DES VIKINGS

L'invasion de l'Angleterre par les Vikings, bien qu'elle se soit produite il y a plusieurs siècles, n'en continue pas moins à occuper les esprits.

C'est ainsi que le 28 juillet, des Danois, montés sur un bateau qui sera une fidèle copie des embarcations utilisées à l'époque par ces antiques envahisseurs, mettront le cap sur Ramsgate pour y commémorer solennellement le 150e anniversaire du débarquement de Hengist et Horsa, qui eut lieu en 449.

Le bateau débarquera sur la rive de Broadstairs, station rivale de Ramsgate, parmi la foule des baigneurs. Mais Ramsgate fait valoir que les archives historiques sont formelles: le débarquement eut bel et bien lieu à Ebbfleet, qui fait partie de Ramsgate. Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire pour étudier l'affaire sans toutes ses faces et a finalement décidé d'envoyer une lettre de protestation aux organisateurs de cette manifestation commémorative. Ces derniers s'entendent reprocher en termes sévères d'avoir fait preuve d'un mépris total de la vérité historique en choisissant d'une manière aussi arbitraire le lieu du débarquement.

Mais le porte-parole de l'association incriminée a trouvé un argument sans réplique: l'endroit

## LA TRAVERS LE MONDE

## LES BANDITS SICILIENS SE COALISENT ET ATTAQUENT LA POLICE

« Les bandits siciliens ont formé une coalition », annonce la presse de la nuit. En effet, les forces de Giuliano se sont jointes à celles de Labruzzo et à celles de cinq autres bandes. Elles ont aussi été livrées à de violentes attaques contre la force publique.

La presse déplore, en général, qu'après trois mois de lutte acharnée, l'offensive contre les bandits ait échoué.

## CONFÉDÉRATION

## CONDAMNATION DE SUISSES EN ROUMANIE

Le tribunal de Bucarest vient de condamner pour éviction fiscale les citoyens suisses suivants : M. Walter Matta, à 3 ans de prison et 7 millions et demi de lei d'impôts et d'amende. M. W. von Steiger, ancien délégué de la Croix-Rouge, à 1 an et demi de prison et 1 800 000 lei d'impôts et d'amende. M. C. Leuthold à 1 an de prison et 2 millions de lei d'impôts et d'amende. M. Sylvain Weill, représentant de la Société suisse Oméga, à 2 ans de prison et 3 500 000 lei d'impôts et d'amende. M. Louis Weber, directeur de la Société Romcontrol, représentant de la Société suisse « Surveillance », de Genève, à 2 mois de prison et 219 000 lei d'impôts et d'amende.

## ACTION CONTRE LES IMPÔTS FÉDÉRAUX

Sur le chemin déjà long, ardu et malaisé de la réforme des finances fédérales, une nouvelle étape vient d'être franchie. En effet, au cours de la récente session des Chambres fédérales, le Conseil national aussi bien que le Conseil des Etats ont arrêté leurs décisions, définitives cette fois, sur cette question si controversée. Comme on pouvait s'y attendre, tous deux ont maintenu leurs positions sur toute la ligne, de sorte que le désaccord entre les deux Conseils est plus profond que jamais.

Le petit jeu de navette pour la liquidation des divergences a donc pris fin sur un échec total. Ce qui est dans l'ordre logique des choses. En effet, partisans et adversaires de l'impôt fédéral direct, qui demeure la pièce maîtresse de cette fameuse réforme des finances fédérales, s'affrontent sur une question de principe qui met en jeu la structure politique du pays, et sur laquelle aucun compromis n'est possible ou même désirable. Car, et on a pu s'en rendre compte une fois de plus au cours des récents débats sous la coupole, l'équilibre du budget de la Confédération peut parfaitement être réalisé sans la perception d'un impôt fédéral direct. Ceux qui veulent l'introduire à tout prix poursuivent donc un but essentiellement politique. C'est là le point cardinal de la lutte qui met aux prises les partisans d'une solution fédérale, conforme à la structure politique du pays, et ceux d'une centralisation fiscale qui porterait une grave atteinte à l'autonomie des cantons. Or, le peuple suisse, au cours des récents scrutins, aussi bien sur le terrain fédéral que cantonal, a montré nettement où allaient ses préférences. C'est pourquoi il est permis d'affirmer que, plus que jamais, une solution fédérale s'impose.

Que va faire, dans ces conditions, la commission de conciliation prévue par la loi et qui commencera ses travaux dans la seconde moitié d'août seulement ? Ce petit Parlement en miniature, qui compte pas moins de 58 membres, s'est réuni en fin de session, pour une première prise de contact, sous la présidence de M. Fricker, conseiller aux Etats. Il a simplement fixé la date de sa première réunion au 22 août. On peut se demander de quelle façon la commission de conciliation va concevoir sa tâche. Il apparaît d'ores et déjà judiciaires qu'elle ne se borne pas à poursuivre simplement la procédure des divergences — ce qui laisserait peu de chance d'aboutir à un résultat pratique — mais qu'elle ne craigna pas d'élargir le débat. De cette façon, la commission pourra examiner objectivement et sans parti-pris divers projets dont on a déjà parlé, qui se sont heurtés, il est vrai, à l'opposition des bureaux de M. Nobs, ce qui n'est pas une raison pertinente pour les écarter définitivement. Qu'on songe, par exemple, au système des contingents cantonaux rajeuni, combiné avec la perception de l'impôt anticipé. On a toujours prétendu, dans certains milieux, qu'on ne pouvait pas trouver une clé de répartition équitable. Toutefois, lors des derniers débats au Conseil national, la preuve a été faite que cela était parfaitement réalisable, sur la base du matériel... sérieusement. D'autres suggestions, dont l'étude a été moins poussée, il est vrai, ont été faites. Elles méritent aussi d'être examinées sérieusement et objectivement.

De cette façon, la commission de conciliation, même si elle n'aboutit pas à un résultat concret, fera œuvre utile en déblayant le terrain et en précisant certaines données du problème. Chacun pourra en faire son profit et tout particulièrement le Conseil fédéral lors de l'élaboration éventuelle d'un nouveau projet. Mais d'ores et déjà une chose est certaine : plus que jamais, une solution reposant sur une base fédérale, c'est-à-dire conforme à la structure du pays, s'impose. C'est véritablement le seul moyen d'en sortir.

## CANTON DU VALAIS

## ERNEN — On retrouve le cadavre du berger dispara

Le berger Hermann Julius Clausen, d'Ernen, âgé de 39 ans, célébataire, avait disparu. Ses recherches n'avaient abouti, jusqu'ici, qu'à la découverte du piolet du malheureux, sur les pentes du Faulhorn. Or, le chef de poste de gardes-frontières de Binn vient de découvrir, au cours d'une patrouille, le cadavre du berger de moutons sous les rochers « Auf der Fluh », près du sentier qui va d'Imfeld à Binn. Hermann Clausen, qui paraît avoir voulu prendre un raccourci, avait fait une chute de 250 mètres dans les roches. Aussitôt, l'autorité communale d'Ernen, avisée, a fait quérir le cadavre, que l'on a enseveli immédiatement après reconnaissance, vu son état de décomposition avancée.

## RAROGNE — Un enfant sous une auto.

Une enfant de 7 ans, la petite Myriam Bregy-Zeiter, qui jouait à Rarogne, s'est jetée contre l'auto de M. Pierre Barraud, de Bussigny-sur-Morges, qui roulaient sur la route cantonale, venant de Viège. La petite a subi une déchirure au front.

## RAROGNE — Un cycliste blessé

Près de Rarogne, le fils de M. Auguste Troger circulait à vélo lorsqu'il fut happé par un autobus de la Lonza. C'est avec de graves blessures que le cycliste, âgé de 12 ans, a été transporté à l'hôpital de Viège.

## RAROGNE — Un enfant happé par une auto.

Le petit Anton Troger, qui débouchait derrière un char de foins, fut happé par la voiture qui conduisait M. Taljaud Cornel, ministre de l'Union Sud-Africaine, à Bruxelles, de passage en Valais.

Le jeune Troger souffre de contusions et a une jambe fracturée à deux endroits.

Il a été conduit à l'Hôpital de district.

## LOECH-VILLE — Le feu à l'hôtel.

Le feu s'est déclaré dans une buanderie de l'hôtel de la Couronne, propriété de M. Otto Matter, président de la commune. Les pompiers ont pu circonscrire le sinistre, mais la buanderie est détruite avec tout ce qu'elle contenait. Les dégâts se montent à 8 000 francs environ.

## GAMPAL — Une femme tuée par un camion

Un excellent chauffeur de la Lonza, M. Erwin Brégy, roulait au volant d'un camion chargé de matériaux sur la route cantonale lorsqu'au-dessus de Gampal il vit à une vingtaine de mètres une femme âgée de 65 ans, Mme Vve Maria Schmid, qui cheminait sur la chaussée. Le conducteur clacksonna, mais la promeneuse qui était sourde n'entendit pas l'avertissement et passa tout à coup sur la droite de la chaussée. Elle fut happée par le véhicule dont une roue arrière lui passa sur le corps. La malheureuse qui avait le crâne fracturé et une double fracture de la cuisse fut tuée sur le coup ainsi que le constate le Dr Zurbriggen appelé auprès d'elle. Ce terrible accident n'est pas imputable au chauffeur, qui tenta vainement, au dernier moment de l'éviter.

## GRANGES — Une auto se jette contre un peuplier

Une voiture soleuroise pilotée par M. Otto Tschumi circulait entre Granges et St-Léonard. A un moment donné survint en sens inverse un motocycliste qui allait entrer en collision avec l'auto. Pour l'éviter, M. Tschumi donna un violent coup de volant qui provoqua une embardée de la voiture qui vint se jeter contre un peuplier. Elle fut démolie à l'avant et, par chance, les occupants ne furent pas blessés. Quand au motocycliste, il se tira indemne de l'aventure.

## ST-MARTIN — Un cycliste contre une auto.

Descendant à bicyclette de St-Martin, où il travaillait à la construction de l'église, pour le compte de MM. Armand Antille et frères, M. Angelo Fusì, magon italien âgé de 34 ans, domicilié à Glarey-Sierre, est entré en collision avec une auto séduisante qui montait. Ayant une jambe cassée, il fut conduit à l'hôpital par l'automobiliste qui n'était pas fautif.

## CONTHEY — Première messe

29 juin 1949 : Jour de joie profonde pour toute la paroisse de St-Séverin. En cette journée pleine d'un grand soleil, l'un de ses enfants, le P. Bienvenu Valentini, de l'Ordre de St-François d'Assise, monta à l'autel, pour sa Première Messe solennelle.

Toute la famille paroissiale s'unit au Prémiciant. Pavoisé avec goût, le coquet harnais invite à la joie et à la prière. Un peu avant 10 heures, la « Persévérande », fanfare de Plan-Conthey, conduit le jeune prêtre, accompagné de nombreux parents et de la foule recueillie, à l'église qu'embelli et rejaunit une décoration de verdure du meilleur effet. L'antique sanctuaire déborde de fidèles venus des environs pour participer à la grâce insigne de la Première Messe.

Le Prémiciant, assisté du Rd Curé de la Paroisse comme Père spirituel, du P. André et de l'Abbé Séverin comme diacre et sous-diacre, appelle sur tous les faveurs du Ciel. La Chorale paroissiale enlève avec aisance une messe polyphonique très goutée. Avec le talent qui est le sien, le Rd Abbé, Evéque, Recteur du Lycée-Collège de Sion, prononce le sermon de circonstance. Il magnifie la Messe et célèbre le rôle éminent et sublime du Prêtre, ministre de la Trinité, auquel, pendant le Saint Sacrifice, le Christ obéit... A l'Offertoire, les fidèles ont la joie d'apprécier une production musicale de la « Persévérande » sous la direction experte de M. Fumeaux. Dans le recueillement et l'allégresse, s'achève cette messe émouvante.

Le P. Bienvenu donne sa première bénédiction.

Devant l'église, les nombreux invités se retrouvent et, aux sons entraînantes de la musique, gagnent la place de fête. Banquet soigné et abondant, il est servi par les gracieuses jeunes filles de la paroisse à qui nous disons nos félicitations et nos remerciements sincères. L'Auberge du Pas de Cheville a droit aussi à une mention spéciale pour la perfection qu'elle a mise à préparer ce repas de fête.

M. Germanier, avocat, nommé major de table, s'acquitte de son mandat avec à-propos. Il distribue la parole avec une générosité digne de lui. Tour à tour, le Rd Doyen Lathion, MM. Roten et D'Allevés, avocats, le P. Julien, Gardien du couvent de Sion, M. Papilloud, président de Conthey, le Rd Curé de la Paroisse, MM. Udry et Berthouz, initiateurs, et M. E. Géroudet, étudiant, disent leur joie et leur merci au Prémiciant et à sa famille. Ils formulent leurs vœux les meilleurs pour le jeune Père et l'assurent d'une pensée pieuse. Pour agrémenter ces flots oratoires, la « Persévérande » module des airs de circonstance que chacun apprécie. Que la fanfare trouve ici un hommage mérité pour son précieux et si bienveillant concours.

Il est plus de 16 heures 30 quand le cortège se reforme pour le Te Deum et la bénédiction. Une fois encore, la vieille église entend la voix de son prêtre et les accents de la Chorale. Puis, la foule se disperse. C'est la fin d'un beau jour. Souvenir qui restera au cœur de tous ceux qui eurent le grand honneur de le vivre et pour lequel no s humbles voix bénissent le Seigneur.

## CONTHEY — L'inap

Elle eut lieu dans des conditions des plus favorables. Le temps était splendide ; l'herbe abondante et mûre.

Pour une semaine, cette montée des troupeaux sur les hauteurs fait l'objet de bien des conversations. On parle des employés, on calcule leurs mérites et surtout l'on s'informe de la grande compétition des reines à cornes, compétition qui est un peu le cinéma de chez nous. Au fond, ces mêlées des batailles de la race d'Hérens nous valent des scènes qui peuvent rivaliser avec les moins sanglantes corridas espagnoles.

Très souvent le propriétaire d'une reine se glorifie de sa chance, autant que le conseiller, de son élection. Honneur parfois coûteux et peu rentable...

Voici à propos de reines, ce qu'en pense un modeste amateur du pays. Il ne suffit pas qu'on dise d'une vache : elle est reine, pour lui faire une couronne de mérites. Le mieux est d'apprécier la valeur combative d'une bovidé d'après un pointage judiciaire. La qualité primordiale d'une « méchante » est la ténacité qui veut qu'elle s'accroche à la lutte jusqu'au bout des forces. Mettons 30 points. Deuxième qualité : l'adresse, 20 points. Troisième : l'intégrité qui vaut à l'animal et de revenir à la charge et de ne point se déoyer, 20 points.

Le poids de la bête, fait qui ne joue pas un très grand rôle, 15 points. La qualité laitière qui permet

de ne pas primer trop les taurelières, les taries, les dévoyées, 15 points. Total : 100 points.

Propriétaires de reines, considérez maintenant vos belles !

Résultats pour Conthey : Pointet : Pas de reine le 1er jour, puis les Roh, de Vétoz, viennent ensuite Rapillard Clovis, Fontannaz Marius.

Larzet : Jaquemet René ; Rapillard Marcel ; Va-

lentini. Flore : Dessimoz Pierre, Verges Fl.

Ayre : Pas de reines. Sont entremêlés : Dessimoz Rémy ; Dessimoz Joseph ; Berthouz Cl. ; Germier Jos.

Lodge : Daven F.-J. ; Papilloud Jean-Louis.

Vosé : Sauthier Marcel.

Cheville : Cam. Papilloud (les 3 premières).

Darbon : Papilloud Dionis.

VERBIER — Moto contre auto

M. Fernand Michelod, menuisier, de Bagnes, circulait avec sa moto sur le siège arrière de laquelle avait pris place M. Auguste Terretz, de Vellens. Sur la route de Châble, la moto entra en collision avec la voiture de M. Kernen, directeur de la Parquerette d'Aigle.

Il y eut pour 800 francs de dégâts. Le conducteur de la moto a eu le nez cassé, tandis que son passager souffre de contusions diverses.

## EVIONNAZ — Collision entre deux voitures

Une automobile conduite par M. Louis Chedal, de Paris, roulait sur la route cantonale quand, à une courbe du chemin, à la sortie du village d'Evionnaz, il voulut dépasser une autre voiture avec la sienne mais il entra en collision avec une troisième automobile que conduisait M. Alfred Novery, de Montreux, de Genève. Aucun des conducteurs ne fut blessé. En revanche, les deux machines ont subi pour 300 francs de dégâts.

## COLLOMBEY — Grave accident de motocyclette

Une motocyclette, conduite par Mme Schallé et sur laquelle se trouvait également M. Dubois, arrivant de Muraz, fut atteinte par le tram de la ligne Aigle-Ollon.

Le tramway freina immédiatement et il évita ainsi d'écraser les deux motocyclistes qui étaient tombés à terre. Mme Schallé, qui souffre d'une commotion cérébrale, et M. Dubois d'une fracture de la jambe, ont été transportés à l'hôpital de district.

## MONTHEY — Pour éviter une poussette.

Voulant éviter une poussette, en ville de Monthey, M. Paul Rochat, qui circulait à moto, donna un coup de guidon à gauche et accrocha la voiture de M. Jules Riquen, d'Ardon, qui stationnait devant un garage. Dégâts à la carrosserie.

## VAL D'ILLIEZ — Renversé par une moto.

Au village d'Illiez, une femme atteinte de surdité, Mme Veuve Innocente Perrin, a été renversée par un motocycliste, M. Renaud, de Monthey. La victime souffre de contusions et de blessures superficielles.

## L'ENQUÊTE AU SUJET DE LA « PATROUILLE DES GLACIERS » CONCLUT A LA FATALITÉ

On sait que le Département militaire fédéral a ordonné l'ouverture d'une enquête militaire pour établir les causes de l'accident survenu le 10 avril à la « Patrouille des glaciers », de la brigade de montagne 10, qui coûtait la vie à trois soldats, tombés dans une crevasse. Voici les conclusions auxquelles le juge d'instruction extraordinaire est arrivé :

L'épreuve dite « Patrouille des glaciers » est, non pas une quelconque compétition sportive, mais un exercice militaire hors service qui tend avant tout à parfaire l'instruction militaire des patrouilleurs alpins, en les plaçant devant des situations aussi proches que possibles de celles du temps de guerre. Les participants ont été dûment renseignés à ce sujet et rendus particulièrement attentifs au fait qu'il ne s'agit pas d'une course de vitesse et que l'essentiel était d'arriver au but en bon état, prêt à combattre.

Le juge d'instruction relève que le règlement du concours était, cette année, à peu de chose près, semblable à celui des concours précédents. Une seule innovation, importante pour la sécurité des patrouilleurs : chacune d'elles devait se munir d'un appareil de radio « Fox ». Le règlement est très complet. On ne saurait en tout cas faire grief de l'autorisation donnée aux participants de faire usage de souliers de skis de fond. De l'avis des spécialistes, l'équipement ne joua aucun rôle dans l'accident.

Se fondant sur les nombreux témoignages recueillis, le juge d'instruction conclut que, contrairement à ce que l'on a pu prétendre, les patrouilleurs Thétyaz, Crettex et Droz possédaient des connaissances suffisantes pour participer à la course. Montagnards et alpinistes éprouvés, bons skieurs, ils étaient à la hauteur des exigences. L'accident n'est pas dû à une défaillance de leur part, mais à un extraordinaire concours de circonstances malheureuses, comme il peut toujours s'en produire en haute montagne. La crevasse dans laquelle ils tombèrent était extrêmement traîtresse. Très étroite (1 m. 50 dans sa plus grande largeur), elle n'était pas visible en descendant, parce qu'elle ne présentait aucune dépression. Par malheur, une deuxième crevasse, très large celle-là et très visible, se trouvait à quelques mètres plus loin. L'ayan aperçue, les patrouilleurs voulurent l'éviter. Un brusque freinage les déporta juste au-dessus de la petite crevasse, dont le pont de neige céda sous la subite pression longitudinale. Il est certain que si la crevasse avait été franchie transversalement, le pont aurait tenu, mais le malheur voulut que le premier homme de corde freina dans l'axe longitudinal de la crevasse qu'il n'avait pas remarquée. Précipité dans la crevasse, qui n'avait pourtant que 30 à 40 cm. de largeur, il entraîna avec lui ses compagnons. Les skis des victimes étaient encore munis de peaux de phoque, l'accident ne saurait être attribué à une vitesse trop grande. Le médecin a la conviction que les victimes sont décédées, sinon sur le coup, en tout cas rapidement après leur chute d'une trentaine de m

## FERMETURE DES MAGASINS

La population de Sion apprendra certainement avec satisfaction que les commerçants, faisant preuve de compréhension, se sont entendus pour fixer une heure unique pour la fermeture des magasins. Celle-ci est prévue à 18 h. 30 du lundi au vendredi et à 17 h. 30 le samedi, pour tous les genres de commerce, soit : laiteries, boulangeries, boucheries, épiceries, primeurs, confection, chaussures, etc.

Nous félicitons les commerçants d'être parvenus à une entente car, jusqu'ici, on ne savait vraiment pas à quoi s'en tenir. En effet, les uns fermaient à 18 h., d'autres à 18 h. 30, d'autres encore à 19 h., si bien que le consommateur finissait par tout confondre.

Encore une fois, bravo !

Nous apprenons que le nouvel horaire entrera en vigueur le samedi 9 juillet.

## OUVERTURE D'UN DÉPÔT D'OBJETS SANITAIRES

La Société des Samaritains de Sion est heureuse de pouvoir annoncer au public l'ouverture d'un dépôt d'objets sanitaires qui est mis à la disposition de la population.

Ce dépôt se trouve à l'ancien Grand Hôtel, Les Creusets, chez Mme Borlaz (tél. 2 19 59).

Les objets suivants tels que potences, dosiers, bâquilles, cannes, poches à glace, torches, etc., peuvent être loués dès maintenant moyennant une modique finance.

Les Samaritains espèrent, grâce à cette innovation, soulager encore plus efficacement leurs prochains.

## VAGUE DE CHALEUR

Partout il fait très chaud. En Suisse, moins qu'à l'heure, cependant, puisque l'on enregistre 38 degrés aux Etats-Unis, 28 degrés à l'ombre à Londres.

A Lausanne, il y avait 28,8 degrés et l'on n'est pas loin d'atteindre le record de 1947.

Dimanche 10 juillet 1949

La maison Luginbuhl & Cie organise :

## Course pour Morgins

Départ à 8 heures de Sion — Planta.

Prix : Fr. 8.— par personne.

S'inscrire au plus tôt en retirant les billets

Tél. No 2 10 03.

## Grande liquidation

de fin de saison

50%  
des réductions jusqu'à  
SUR UN GRAND CHOIX

1. de souliers et sandales d'enfants
  2. de sandalettes, décolletés et trotteurs dames
  3. de souliers et sandalettes hommes
  4. de pantoufles et souliers de tennis.
- Seulement jusqu'au 27 juillet

Chaussures  
**Tichelli**  
Sion

## Tirs à balles

Des tirs au pistolet auront lieu dans la région de APROZ (pentes 600 m. à l'est d'APROZ)

Vendredi : 8. 7. 49 1600 - 1800

Vendredi : 15. 7. 49 1600 - 1800

Le public est avisé qu'il y a danger de circuler à proximité des emplacements de tir et doit se conformer aux ordres donnés par les sentinelles.

Sion, 5.7.49  
(Tél. 2 21 13)

Place d'armes de Sion  
Le Commandant :  
Lt. Col. E.M.G. Rünzi.

Pour vos Banquets et Noces :  
**HOTEL DU MIDI — SION**

Spécialité : Escalope Cordon bleu ! — Vins 1er  
H. Schupbach, Chef de cuisine

La sécheresse se manifeste dans certaines contrées, mais sans causer de graves préjudices.

A Sion, il fait très chaud également mais c'est encore supportable et nous sommes encore loin des températures maxima enregistrées avant 1949.

## MORDU PAR UNE VIPÈRE

Alors que M. Georges Reichenbach se promenait avec l'un de ses chiens dans les environs de la ville, l'animal fut cruellement mordu au poitrail par une vipère, mais grâce à la prompte intervention d'un vétérinaire, le mal a pu être enrayer.

## A LA SOCIETE DES ARTS ET MÉTIERS

Le Comité de la Société Industrielle et des Arts et Métiers de Sion a tenu séance sous la présidence de M. Albert Antonioli.

Après avoir liquidé plusieurs questions courantes, on aborda le problème de la nouvelle poste.

On se souvint que, lors de l'assemblée générale de ce printemps, une discussion nourrie eut lieu. Il avait été émis le vœu de demander une entrevue aux dirigeants de la poste afin d'être exactement renseigné sur la question. On estimait même qu'une conférence publique serait désirable.

Une délégation du Comité s'est rendue auprès de la direction de la poste de Sion pour lui faire part du vœu de l'assemblée générale.

Cette délégation fut très aimablement reçue et divers renseignements lui furent communiqués. C'est ainsi qu'elle apprit qu'une décision définitive en ce qui concerne le nouveau bâtiment prévu à la gare de Sion ne pourra pas intervenir avant le mois d'août.

Il faut, tout d'abord, que les concours concernant la nouvelle gare soient rentrés et que les CFF se soient prononcés. Les deux administrations devront ensuite se réunir pour régler l'ensemble du problème : nouvelle gare, nouvelle poste.

Après avoir obtenu divers renseignements intéressant au sujet des distributions postales, il fut convenu qu'une conférence serait organisée dès que les points ci-dessus auront été tranchés, probablement au début de septembre.

Cette conférence sera certainement des plus intéressantes et les membres des Arts et Métiers auront la possibilité d'être exactement renseignés. Ils pourront aussi émettre certains vœux.

Une convocation sera adressée en temps opportun.

## LE CONFLIT ENTRE LA COMMUNE D'AYENT ET CELLE DE SION

Nous avons annoncé, dans le dernier numéro du journal, qu'un conflit avait éclaté entre la commune d'Ayent et celle de Sion au sujet des eaux.

Les renseignements nous manquaient à l'heure où nous mettions sous presse, pour donner des détails sur cette affaire. On disait que le conflit prenait des proportions graves. En réalité, si tel fut le cas à un moment donné, le conflit en lui-même n'apparaît plus si dangereux, et l'esprit de bon voisinage, s'il fut tendu et orageux, redéveint plus calme et va permettre aux administrations intéressées de trouver un terrain d'entente.

Ce conflit avait débuté lors de la distribution des eaux d'irrigation du bissé de Clavoz. On sait que ce bissé est entretenu par la Commune de Sion alors que celle d'Ayent ne supporte aucune prestation à ce sujet. Mais, se basant sur une convention établie en 1882 et devenue caduque, qui concernait les pauses d'Ayent où il était prévu que les Ayentais pouvaient bénéficier de l'octroi des eaux gratuitement pendant 3 jours, la Municipalité d'Ayent avait fait annoncer aux citoyens publiques que les indigènes pouvaient disposer des eaux du Bisse de Clavoz comme ce fut le cas autrefois. Mais la commune de Sion, de son côté, et de plein droit, avait vendu les eaux aux vignerons de la ville. L'eau étant coupée, ce fut l'origine du conflit. Ceux qui avaient payé ne la recevaient pas, et ceux qui n'avaient rien payé en disposaient.

M. de Preux, ingénieur de la ville, se rendit sur place, accompagné de quelques agents.

Après de longs palabres, les deux parties, qui utilisent de tous les documents justifiant leurs droits, finirent par trouver un terrain d'entente provisoire et les eaux furent laissées alors à la disposition des ayants-droits de la ville.

Mais il se pourrait bien qu'un procès soit la conclusion de ce conflit. A moins que les deux administrations parviennent à régler ce différend à l'amiable, ce qui vaudrait beaucoup mieux. Les Ayentais sont de braves gens avec lesquels nous n'avons pas lieu d'entrer en guerre et ni les uns ni les autres ne désirent se noyer pour une simple histoire d'eau.

Il faut, tout d'abord, que les concours concernant la nouvelle gare soient rentrés et que les CFF se soient prononcés. Les deux administrations devront ensuite se réunir pour régler l'ensemble du problème : nouvelle gare, nouvelle poste.

Après avoir obtenu divers renseignements intéressant au sujet des distributions postales, il fut convenu qu'une conférence serait organisée dès que les points ci-dessus auront été tranchés, probablement au début de septembre.

Cette conférence sera certainement des plus intéressantes et les membres des Arts et Métiers auront la possibilité d'être exactement renseignés. Ils pourront aussi émettre certains vœux.

Une convocation sera adressée en temps opportun.

## Vins de table

de 1er choix, garantis authentiques (provenance Algérie, Italie, Espagne) en litres scellés et fûts dès 50 lit.

Tél. 2 11 77 DIVA S. A., Sion

## Superbe occasion, voiture

## Oldsmobile

conduite intérieure 6 places, belle carrosserie, cause départ, à enlever 3500 francs, urgent. Rigaud 26, Grottes, Genève.

On cherche

## A LOUER

petit dépôt pour denrées alimentaires et textiles. S'adresser sous chiffre P. 8279 S Publicitas Sion.

## A vendre

salle à manger chêne clair, bas prix.

S'adresser au bureau du Journal sous chiffre 3542.

Magasin demande pour travail à domicile

## Tricoteuses

qualifiées, main ou machine. Travail assuré en cas de satisfaction.

G. Kohly fils, Le Locle (Neuchâtel).

## A vendre

aux Mayens de Sion, deux lits jumeaux, état de neuf. S'adresser à Mme Giorgetti, Mayens de Sion, près de la Poste

## A LOUER

dans quartier tranquille jolie chambre meublée. Tout confort. Fr. 40.—. S'adresser sous P. 8297 S. à Publicitas Sion.

## A vendre

Jardin bourgeois

en plein rapport, 400 toises, avec la récolte de cette année. S'adresser à Publicitas Sion, sous chiffre P. 8301 S.

## A louer

## appartement

cuisine, deux ou trois chambres, sans salle bain. Ecrire sous chiffre P. 8305 S. Publicitas Sion.

## Pour vos nettoyages

d'appartements, parquets, vitrines de magasins, adressez-vous à F. Perrenoud, Tél. 2 11 12.

## A vendre

## Moto-Condor

500 cm<sup>3</sup> ancien modèle revisé, partie électrique neuve, pneus neufs, plaque payée pour 1949. S'adresser à R. P. Favre, Avenue de Tourbillon, Sion. Tél. 2 23 01.

## A LOUER

appartement 1 chambre et cuisine. Ecrire sous chiffre P. 8345 S. Publicitas Sion.

## A vendre à de bonnes conditions

## voiture Plymouth

en parfait état de marche. Prix fr. 1.500.—.

S'adresser sous chiffre P. 8341 S. Publicitas, Sion.

## Bonne à tout faire

propre et active, aimant les enfants, est demandée. Entrée immédiate. Offres sous chiffre P. 8340 S. Publicitas, Sion.

## A louer

## appartement

cuisine, deux ou trois chambres, sans salle bain. Ecrire sous chiffre P. 8305 S. Publicitas Sion.

## APRES 40 ANS DE SERVICE...

En ces temps où le slogan « Place aux jeunes » fait fureur et où le chômage sévit même en belle saison, ne serait-il pas indiqué que tout « très chevronné » fonctionnaire ou employé d'administration — qu'il soit communal, cantonal ou fédérale — fasse le geste qui s'impose en laissant à de plus jeunes la place qu'il occupe. A ce propos, nous pensons plus particulièrement à un titulaire que nous ne désignerons pas autrement mais qui, nous l'espérons, nous comprendra d'autant plus qu'il n'a rien à craindre d'avoir à regretter un tel geste. En effet, il sera bénéficiaire de la jolie petite caisse de retraite qui lui permettra d'assurer normalement son existence. Tout le monde en peut-il dire autant ?

X.

Commune de Sion

## Avis officiels

## MEUNIERES DE CHAMPSEC

La prochaine distribution d'eau aura lieu le dimanche 10 juillet dès 7 heures 30, à l'Hôtel de Ville. L'Administration.

L'Administration.

Les Sports

## CYCLISME

La 5<sup>e</sup> étape du Tour de France est gagnée par le Suisse Ferd. Kubler.

Classement de l'étape — 1. Ferd. Kubler, les 293 km. en 8 h. 27' 13"; 2. Gauthier ; 3. Tacca ; 4. Marinelli ; 5. Dupont, même temps ; 6. Robic, 8 h. 32' 43"; 7. Caput ; 8. Ockers ; 9. Bartali ; 10. Sciardis, (305 km.)

Classement général — 1. Marinelli, 33 h. 42' 26"; 2. Magni, 33 h. 57' 24"; 3. Ferd. Kubler, 33 h. 57' 28"; 4. Dupont, 33 h. 58' 59"; 5. Tacca ; 6. Diot ; 7. Ockers ; 8. Teissière ; 9. Bartali ; 10. Camellini, etc.

La 6<sup>e</sup> étape : St-Malo-Les Sables d'Olonne

(305 km.)

Classement de l'étape — 1. Adolphe Deledda, 8 h. 39' 7"; 2. Ockers, 8 h. 39' 20"; 3. Ferd. Kubler, 8 h. 39' 32"; 4. Bartali ; 5. Robic ; 6. Sciardis ; 7. Le Nizerhy ; 8. van Steenberg ; 9. Kint ; 10. Hendrickx, etc.

Classement général — 1. Marinelli, 42 h. 21' 58"; 2. Magni, 42 h. 36' 56"; 3. Ferd. Kubler, 42 h. 37'; 4. Dupont, 42 h. 38' 31"; 5. Tacca ; 6. Ockers ; 7. Teissières ; 8. Bartali ; 9. Cogan et Camellini, etc.

## TENNIS

## succès de Montaña

En finale romande série B dames interclubs, Montaña a battu le C. S. Lausanne par 2 à 1. Mme Vincart (M) bat Mme Creux (L) 6-2, 6-2 ; Mlle Muret (L) bat Mlle Premoselli (M) 6-3, 6-2 ; Mmes Vincart-Premoselli (M) battent Mmes Creux-Kulling 6-

NOUVEAU



SOL 1

# Des montagnes de mousse!

## SOLO pour tout le ménage:

### SOLO pour laver la vaisselle

Pas de savon et pourtant des montagnes de mousse! Graisse et dépôts d'aliments se détachent d'eux-mêmes. Vaisselle, cristaux et argenterie brillent d'un éclat merveilleux sans qu'on soit obligé d'essuyer. SOLO est insipide et parfaitement hygiénique. Il ne laisse pas de cercles graisseux dans la bassine à relaver.



### SOLO pour le linge fin et la laine

Vous pouvez confier à SOLO vos plus belles blouses de soie, vos bas, vos effets de laine, de rayonne ou de fibrane. Remarquez tout ce que vous pouvez laver dans une solution de SOLO sans que la mousse ne baisse! Et quelle admirable fraîcheur reprennent les couleurs!



### SOLO dans le ménage

Il faut la moitié moins de temps, maintenant, pour nettoyer les planchers, parois, vitres, miroirs, baignoires et catelles. Car SOLO supprime la nécessité de rincer ou de polir longuement. SOLO est exempt de savon; il ne laisse donc pas de traînées nuageuses. Exceptionnel aussi pour les tapis. — Dans la machine à laver, son efficacité est extraordinaire!



# Solo

mousse plus fort  
nettoie mieux  
travaille plus vite

WALZ &amp; ESCHLE S.A. BALE



### LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES ÉTABLES

Le ZOUM est un nouvel anti-mouches mis au point par la maison Maag à partir de substances actives organo-synthétiques; il a brillamment fait ses preuves l'an dernier dans de nombreux essais. Le ZOUM a été expérimenté par des services officiels de l'économie laitière. C'est un produit non toxique qui n'influence défavorablement ni les bêtes ni le lait.

Dr R. Maag S. A. Dielsdorf-Zürich



Aussi maniable qu'une portative — aussi précise qu'une grosse machine de bureau, la « 2000 » vous assure un courrier impeccable.

OFFICE MODERNE • SION  
OLIVIER-ELSIG

## KABA THUN

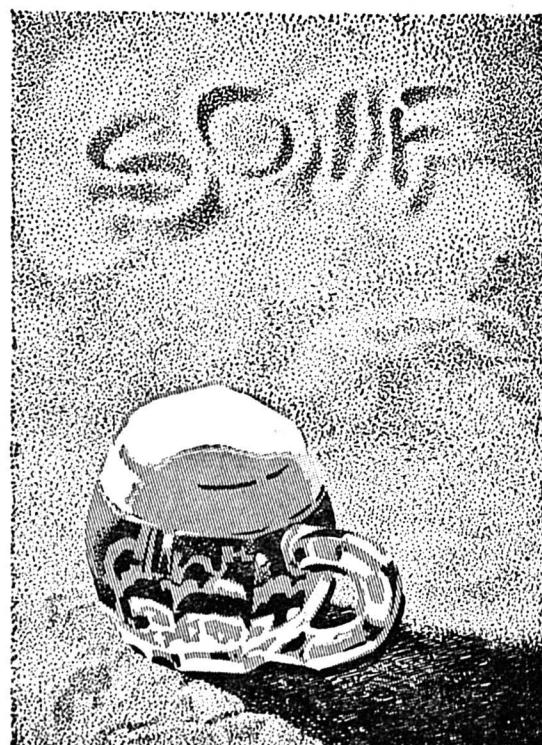
La grande exposition sur les rives du lac de Thoune  
17 juin - 19 septembre 1949



# Zoum

contre les mouches  
des étables

Dr R. Maag S. A. Dielsdorf-Zürich



Le progrès le plus sensationnel  
en matière de fumure...

# fumurale

Engrais complet pour  
fumure au pal  
pour arbres fruitiers, vigne, horticulture  
Succès prouvé par deux années  
de pratique  
Notice, renseignements et prix :  
Manufacture d'engrais organiques  
CHARRAT



Bourgeois Frères &amp; Cie S. A., à Ballaigues

### Halte... voyez d'abord

la machine à laver Niagara, avec essoreuse et pompe électrique Fr. 690.—

Repr. pour le Valais: Oggier & Bühler, Electricité, Sion.

A vendre à Zurich, environ

### 6000 bouteilles vaudoises 7/10

en bon état, à 14 cts.

A. Müller, Zurich 50, Tramstr. 107, tél. 46 99 77.

*Vous qui aimez  
les voyages...*

Pourquoi ne partez-vous pas dans  
**VOTRE AUTOMOBILE**, même  
pour de lointaines destinations ?  
Il vous suffit de disposer d'une voiture

- ARDENTE
- MANIABLE
- ECONOMIQUE (naturellement)
- PAR-DESSUS TOUT, SÛRE ET RÉSISTANTE !
- TOUJOURS PRÊTE
- AGRAÉABLE ET RAPIDE

Il vous suffit de disposer d'une  
**4 CV. RENAULT**

Moteur AR 4 cylindres à culbuteurs - Radiateur à eau - Boîte à 3 vitesses comme les grosses voitures - Direction légère et stable - Freins Lockheed hydrauliques - Carrosserie "coque" légère, élégante, solide et bien présentée - Pare-brise à grande visibilité.

**4 PLACES CONFORTABLES par 4 LARGES PORTES**  
**6 LITRES AUX 100 KM. - 90 A L'HEURE.**

Ardente voiture pour la ville, c'est aussi  
une infatigable routière ! Elle vient de la  
prouver au RALLYE DE MONTE-CARLO.



**4 CV. RENAULT LA VOITURE DES TEMPS NOUVEAUX!**

Concessionnaire pour le Valais :

### Garage Moderne, Sion

A. GSCHWEND

Tél. 2 17 30

**Bon à découper**  
et envoyer au GARAGE MODERNE, A. Gschwend,  
à SION.

Veuillez m'envoyer une documentation sur vo-  
tre voiture 4 CV à :

M \_\_\_\_\_

Profession :

Adresse :